

Prof d'université ? Quelle histoire !

Céline Séguin



Photo : Michel Giroux

Lyse Roy, professeure au Département d'histoire.

Lyse Roy, professeure au Département d'histoire, a horreur du vide. Surtout quand il s'agit du vide... historiographique, dont souffrent les petites universités françaises et leurs enseignants à la Renaissance. «Ces institutions ont été entièrement négligées par les historiens. Pourtant, elles forment l'élite locale, contribuent à la diffusion de la culture écrite et savante, et permettent de mieux comprendre le rôle social de l'université.» Mais surtout, leurs sources documentaires s'avèrent précieuses pour analyser le long processus de professionnalisation de l'activité professorale. C'est l'objectif que poursuit l'historienne dans le cadre d'un projet de recherche qui l'a amenée à séjourner en France afin d'y dépouiller une tonne d'archives.

Bien que l'université ait pris naissance au Moyen Âge, explique-t-elle, les maîtres n'y constituent pas un groupe homogène doté d'une identité professionnelle. À peine plus âgés que les étudiants, sans salaire, ils n'envisagent guère leur occupation comme une activité stable. Ce n'est qu'à partir du 16^e siècle, dit-elle, qu'une carrière professorale se dessine dans les universités. Mais alors que la lumière a été faite sur les universitaires de l'époque médiévale et les Jésuites des temps modernes, les professeurs d'université du 16^e siècle sont restés dans l'ombre. Grâce aux recherches que mène l'historienne, sur la base des archives des universités de Caen et de Dole, un large pan de «leur» histoire nous est désormais révélé.

De la rémunération...

La stabilisation du corps professoral et sa distinction par rapport aux autres groupes sociaux vont constituer, selon Mme Roy, une première étape vers la professionnalisation. Jusqu'à la moitié du 15^e siècle, souligne-t-elle, les universités imposaient aux étudiants deux années d'enseignement après la fin de leurs études. Ce système de régence avait pour effet d'entraîner peu de différence en terme d'écart d'âge, entre les professeurs et leurs étudiants. De plus, l'absence de salaire n'incitait pas les maîtres à demeurer en poste. «Le principe selon lequel la science est un don de Dieu qui ne peut être vendu n'était contourné que par des droits d'examen et collectes faites auprès des étudiants.» Pour le reste, précise Mme Roy, les revenus provenaient soit d'un bénéfice ecclésiastique (clergé), soit d'une pratique à titre de juriste ou de médecin (laïcs).

Or, en examinant les archives municipales et universitaires de Caen et Dole, la chercheuse a constaté que les revendications salariales des professeurs, au cours du 16^e siècle, se font nombreuses. Durant cette période, les universités vont recevoir des octrois de l'État ou des villes afin d'assurer un salaire décent à leurs enseignants. «De leur côté, les autorités veulent imposer l'enseignement comme pratique exclusive. Ainsi, à Dole, en 1571, un règlement stipulera que les professeurs doivent enseigner tous les jours sous peine d'être privés de traitement.» Peu à peu, l'activité professorale tend à devenir une occupation à part entière.

... aux avantages sociaux

Avec la levée du système de régence et l'attribution d'un sa-

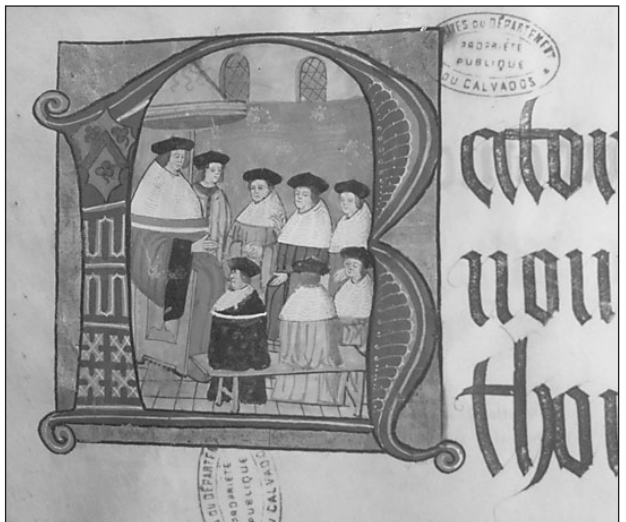
laire, un noyau permanent de professeurs voit le jour. La riche documentation de l'Université de Caen a d'ailleurs permis à l'historienne de mesurer la durée des carrières. «De 1500 à 1598, à Caen, plus de 60 % des professeurs enseigneront durant 15 ans ou plus, certains, pendant plus de 30 ans.» Voilà qui marquera de façon manifeste leur différence avec les étudiants! «Par ailleurs, la dignité doctorale s'affiche aussi par des attributs vestimentaires, des insignes extérieurs : chaire, barrette, ceinture ou anneau.» En guise d'incitatifs, des privilèges sont accordés aux professeurs (exemptions de taxes, préséance à la messe...) tandis que des avantages spécifiques sont octroyés à ceux qui demeurent longtemps en fonction. «Au sein d'une faculté, les professeurs les plus âgés auront préséance sur les plus jeunes. Cette hiérarchie déterminera aussi l'ordre de parole ou de vote dans les assemblées.»

Ces signes de reconnaissance et de valorisation de l'activité professorale s'accompagneront toutefois d'un contrôle accru des pouvoirs publics. «La rivalité des confessions religieuses, de même que la modernisation de l'État, poussent à surveiller de façon plus stricte l'enseignement dans les universités.» À travers, par exemple, le contrôle de l'accès à la profession, l'énonciation des critères de compétences et la définition des tâches pédagogiques. C'est ainsi qu'à la fin du 16^e siècle, les professeurs seront définitivement engagés dans un processus de professionnalisation, entendu au sens d'une occupation stable, rémunérée et réglementée, à laquelle sont rattachées des compétences, un prestige et une autorité. «La carrière professorale n'est pas une évidence, dira Mme Roy, elle est le produit d'un processus socialement construit et historiquement datable.»

Des projets plein la tête

Durant l'été, Mme Roy finalisera le dépouillement des archives, pour ensuite écrire des articles et un ouvrage. Elle a également pour projet d'éditer un manuscrit fort intéressant qu'elle a découvert dans le cadre de ses recherches. Il s'agit du traité du juriste Pierre de Lesnauderie, imprimé en 1516, et intitulé *Opusculum de doctoribus et privilegiorum eorum*. «En France, c'est le seul texte, à ma connaissance, qui porte un discours aussi explicite sur la dignitas des professeurs et des docteurs, qui synthétise leurs aspirations et leurs demandes, et qui va jusqu'à poser le problème de leurs rapports aux femmes.»

Par ailleurs, bien des questions demeurent encore sans réponse. Quelles représentations les professeurs ont-ils d'eux-mêmes? Qu'est-ce qui fait la renommée? Pourquoi des individus optent-ils pour l'enseignement alors qu'ils auraient pu faire fortune à titre de médecin du roi ou de juriste? Voilà certains aspects qu'elle compte investiguer, en plus de pousser l'analyse sur une plus longue période historique, le processus de professionnalisation s'étalant jusqu'au 18^e siècle. La tenue d'un colloque intitulé *L'histoire des universités : du Moyen Âge à nos jours* figure aussi à son programme. Prévu au printemps 2003, et organisé en collaboration avec le CIRST, l'événement offrira l'occasion d'élargir les perspectives et les discussions. Enfin, avec une chercheuse de Concordia, elle vient d'obtenir une subvention de 1,6 M \$ du CRSH pour mener à bien un projet portant sur les entrées royales au 16^e siècle.



Assemblée générale, Université de Caen
15^e siècle, Registre des rectories,
A. D. C. D89